



## Intervention de la délégation Hors de France en plénière du Congrès national SNES-FSU 2021

*Nous ne pouvons pas commencer cette intervention sans évoquer la situation sanitaire dramatique dans laquelle se trouvent nos collègues dans certains pays, notamment en Inde. Nous sommes pleinement solidaires de nos collègues, qui, localement, mènent des actions, y compris par la grève, afin d'obtenir enfin une légitime protection de leur employeur.*

**Notre intervention porte sur les enjeux spécifiques de syndicalisation pour les missions de service public d'éducation à l'étranger.** Ces missions, assurées par l'opérateur public AEFÉ, sont mises à mal par la logique de privatisation en marche de l'enseignement français à l'étranger : l'AEFE a subi en 2017 une coupe budgétaire sans précédent, qui s'est traduite par une suppression massive de postes, 10% des effectifs de personnels de détachés supprimés en 3 ans. En même temps, le projet présidentiel de développement de l'enseignement français à l'étranger se traduit par la multiplication d'établissements concurrents totalement privés et la précarisation de l'ensemble des personnels.

Dans ces nouveaux établissements privés, à qui le ministère de l'Education nationale offre une homologation sans respect de véritables critères, les personnels sont détachés sur des contrats de droit privé local, ce qui ouvre la porte à toutes les dérives managériales, qui s'étendent également aux établissements AEFÉ. L'autonomie décuplée dans tous ces établissements rend le respect des droits des personnels encore plus difficile et nécessite l'adaptation de notre action syndicale à la diversité des contextes locaux.

Les réformes en cours de l'enseignement français à l'étranger posent des enjeux majeurs pour la syndicalisation. Ce qui fait la force de notre présence sur le terrain est l'existence de sections syndicales dans presque tous les établissements du réseau AEFÉ et le maintien d'un fort taux de syndicalisation.

Or, la décision unilatérale du ministère, contre laquelle nous luttons, de limiter les nouveaux détachements à six ans, depuis la rentrée 2019, entraînera, par la mobilité forcée, un turnover généralisé qui menace notre présence sur le terrain. Ce sera un nouveau défi dans les années à venir car il s'agit d'impliquer autant un nouveau profil de collègues qui ne resteront pas, y compris dans des luttes à plus long terme. Nous relèverons ce défi !

**Nous nous réjouissons donc de l'intégration de notre amendement qui nous mandate sur ces enjeux spécifiques de la syndicalisation à l'étranger.**

